

"Euratom" dans Le Figaro (19 janvier 1956)

Légende: Le 19 janvier 1956, commentant les négociations en cours sur l'Euratom, le philosophe Raymond Aron publie dans le quotidien français Le Figaro un article dans lequel il détaille les difficultés auxquelles se heurte la coopération européenne en matière nucléaire.

Source: Le Figaro. dir. de publ. BRISSON, Pierre. 19.01.1956; 129e année. Paris: Le Figaro. "Euratom", auteur:Aron, Raymond.

Copyright: (c) Le Figaro

URL: http://www.cvce.eu/obj/euratom_dans_le_figaro_19_janvier_1956-fr-cd1d195f-cbad-4edb-b80a-77064efa2fd3.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2015



Euratom

par **Raymond Aron**

Le nom a été trouvé : il reste à penser d'abord, à organiser ensuite l'institution baptisée avant de naître. Jamais, en fait de coopération européenne, on n'a observé un accord aussi large que dans le cas de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. En principe, tout le monde reconnaît que le volume des investissements nécessaires dépasse le cadre des nations. Par conséquent, seule la mise en commun des ressources peut permettre aux Européens de ne pas être surclassés par les États-continentaux, États-Unis et Union soviétique, capables de consacrer à la nouvelle source d'énergie des centaines de milliards de francs par an.

Or si la vieille Europe était distancée dans la course à l'énergie atomique, elle serait vouée à une irrémédiable décadence.

Malheureusement, ces propositions, en tant que telles incontestables, risquent de dissimuler les extraordinaires difficultés de la tâche. Le but étant admis — coopération européenne aussi étroite que possible — mieux vaut que l'opinion connaisse à l'avance les obstacles à surmonter. Il serait fatal de renouveler les erreurs de la CED : se lancer dans l'entreprise avant d'en avoir mesuré les exigences et les risques.

Quelles sont les difficultés fondamentales auxquelles se heurte la coopération européenne en fait d'énergie atomique ? Voici celles qui me semblent se dégager des différents rapports publiés par les techniciens.

1° Il est presque impossible d'isoler le secteur industriel de l'énergie atomique comme on a isolé les secteurs du charbon et de l'acier.

Les industries du charbon et de l'acier représentent un secteur relativement bien défini, lié dans doute à l'ensemble économique de chaque nation mais dont les tenants et les aboutissants, les méthodes et les produits sont connus. On continue d'y progresser, la technique permet de cokéfier des charbons, hier encore inutilisables à cet effet, ou d'accroître les rendements des hauts fourneaux. Le développement s'y poursuit dans des directions approximativement déterminées et l'on peut transférer à Luxembourg certaines fonctions des ministères nationaux de la production industrielle sans soumettre au pouvoir supranational le reste des industries nationales, sans confier à ce pouvoir le soin de prendre les décisions, chargées d'incertitudes, susceptibles d'entraîner des conséquences grandioses ou catastrophiques.

Rien de pareil dans le cas de l'énergie atomique. Nul ne peut dire encore jusqu'où ira le secteur de l'énergie atomique. Dès maintenant, la plupart des ministères, Production industrielle, Éducation nationale, Hygiène et Santé publique, Outre-mer, sont intéressés par tel ou tel aspect de l'âge atomique. La technique de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique est en pleine transformation. On hésite entre plusieurs types de centrales atomiques, plusieurs méthodes de séparation des isotopes. Certaines voies se révèlent fécondes, d'autres stériles. Comment répartira-t-on entre les pays le coût des échecs, les profits des succès, étant entendu que le succès de l'un aura peut-être pour condition l'échec de l'autre ?

2° Les six pays de la petite Europe n'en sont pas au même point de la recherche, ils ne sont pas diplomatiquement dans la même situation.

Des six pays de l'Europe occidentale, la France est de beaucoup le plus avancé, bien qu'elle ait dix-huit mois de retard sur la Grande-Bretagne. Elle a un budget atomique qui, à lui seul, est le quadruple de la somme des budgets de ses partenaires européens. L'Allemagne, il est vrai, rattrapera ce retard en quelques années et la France est prête à apporter à la communauté connaissances et équipements acquis. Encore faut-il que nos partenaires, eux aussi, jouent cartes sur table.

Or la Belgique, *il y a quelques semaines*, a renouvelé un accord avec les États-Unis et la Grande-Bretagne aux termes duquel elle vendra à ces pays 90 % de l'uranium du Congo en 1956 et en 1957, 75 % les trois

années suivantes. Elle s'est engagée à ne pas vendre le reste de la production sans consulter ses alliés anglo-saxons sur la signification politique de cette vente. En contrepartie, elle recevra des États-Unis autant d'uranium enrichi qu'elle en aura besoin pour sa production d'électricité, ainsi que *des connaissances secrètes qu'elle n'est pas autorisée à transmettre à ses futurs partenaires européens*.

Cet accord, *renouvelé au mois de novembre dernier*, n'est guère compatible avec un pool atomique européen. On ne doute pas des sentiments européens de M. Spaak, mais les industriels belges qui ont la haute main sur la commission atomique, sont plus favorables à la coopération directe avec les États-Unis qu'à l'Euratom — ce qui, au regard de l'intérêt national belge, se comprend aisément. La Hollande a des accords particuliers avec la Norvège et avec les pays anglo-saxons, dont la portée est moindre que celle de l'accord belgo-américain. La mise en commun de la matière première — idée cardinale du pool — est en contradiction avec l'accord actuel belgo-américain.

3° Les différents pays d'Europe n'ont pas, au point de départ, la même conception du rôle respectif de l'État et de l'industrie privée.

Le système français est de beaucoup le plus étatique. Les industriels belges et allemands luttent avec énergie contre le transfert à l'échelle européenne du système français. Or si l'on voulait créer un pool atomique sur le modèle du pool charbon-acier, il faudrait établir, sur ce sujet, une conception commune, dont les modalités seraient prévues dans le traité lui-même. Il me paraît impossible provisoirement de dégager cette doctrine commune. Il convient donc, me semble-t-il, d'envisager une forme de coopération européenne qui permette des réglementations nationales diverses. Cette diversité n'ira pas d'ailleurs sans quelques frictions. En effet, quand on envisage une mise en commun des brevets, on retrouve l'opposition de la formule étatique et de la formule privée. Nos partenaires américains proposeront à coup sûr que les brevets publics soient mis en commun, mais non les brevets privés, puisque tous les brevets français sont publics et que la plupart des brevets belges et allemands seront privés.

4° La séparation entre emploi pacifique et emploi militaire de l'énergie atomique est, en rigueur, impossible.

Le plutonium, que vont produire en quantités importantes les piles françaises, est directement utilisable dans les bombes atomiques. Les règles américaines du secret risquent d'interdire la transmission de connaissances importantes à la fois pour les deux emplois. Enfin et surtout, l'Allemagne, dans les traités de Paris, a renoncé à la fabrication d'armes atomiques. Un pool atomique européen exige ou que l'Europe renonce à la fabrication d'armes atomiques ou que l'Allemagne, en fonction du principe de l'égalité de droits, retrouve la liberté d'en fabriquer.

Tel est, clairement, le dilemme : dans le cadre du pool, ou la France renonce à sa liberté d'action dans l'espoir d'éterniser les restrictions imposées à l'Allemagne, ou elle rend à l'Allemagne les droits auxquels celle-ci a volontairement renoncé.

Si telles sont les données du problème, quelles solutions peut-on envisager ?

Raymond ARON.